



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 avril 2023  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 28 avril 2023, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous faire part de la vive préoccupation que m'inspirent les activités malveillantes que mène le régime iranien, lesquelles portent atteinte aux résolutions du Conseil de sécurité, alimentent l'instabilité au Moyen-Orient et menacent gravement la paix et la sécurité internationales. L'Iran continue de violer ses obligations internationales, comme en témoignent les tirs de lanceurs spatiaux dotés de capacités similaires à celles de missiles balistiques, ce qui constitue une violation de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

Le 4 mars 2023, l'Iran a procédé au lancement du satellite Nahid-1 à l'aide du lanceur spatial QAEM-100. Le projet QAEM-100 est mené par le centre spatial iranien de Chahroud, qui relève de la force aérospatiale du Corps des gardiens de la révolution islamique. Le tir a eu lieu depuis les installations du centre spatial. Le QAEM-100 utilise le moteur « Raa'Fe ». Ce moteur-fusée, testé pour la première fois le 13 janvier 2022, est doté d'un corps de propulsion en matériau composite et d'une tuyère flexible à poussée vectorielle. Il pourrait être utilisé pour des missiles balistiques, notamment dans le cadre de projets de missiles balistiques intercontinentaux, comme l'a admis un haut conseiller du commandant de la force aérospatiale du Corps des gardiens de la révolution islamique, Sardar Ali Bilali, lors d'une interview sur le programme actuel. Le QAEM-100 est mis au point par le Corps des gardiens de la révolution islamique, que les États-Unis ont désigné comme étant une organisation terroriste étrangère.

Ce lancement constitue une violation flagrante de l'article 3 de l'annexe B de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, aux termes duquel « [l']Iran est tenu de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires, y compris les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques ». En effet, le lanceur spatial QAEM-100 fait appel à des technologies pratiquement identiques à celles des missiles balistiques capables de servir de vecteurs à des armes nucléaires.

Par ses violations continues de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité et par ses menaces directes visant d'autres États Membres, l'Iran sape la crédibilité du Conseil et envoie un message alarmant à la communauté internationale. Il importe que le Conseil prenne des mesures pour faire appliquer les restrictions énoncées à l'annexe B de cette résolution de manière à dissuader l'Iran de commettre de telles violations.



Je demande au Conseil de sécurité de condamner le régime iranien pour ses violations récurrentes du droit international et de sa résolution [2231 \(2015\)](#). Il est impératif qu'il soit fait état, dans le rapport sur l'application de cette résolution, des violations décrites dans la présente lettre ainsi que dans les précédentes, et que le Conseil reste saisi de cette question dans ses délibérations.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
(*Signé*) Gilad **Erdan**

---